



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

INFORMATION

En 2024, une permanence fiscale se tiendra
à **MESSIGNY-ET-VANTOUX**

Dans les locaux de la Communauté de Communes
les mercredis de 9h à 12h selon le calendrier suivant :

AVR	SEPT
24 sur RDV	25 sur RDV

Pour tout renseignement, tout au long de l'année, vous
pouvez vous adresser à :

<u>Pour les impôts</u>	<u>Pour les produits communaux</u>
<p>par téléphone ☎ 0809 401 401 service gratuit + prix d'appel de 8h30 à 19h</p> <p> par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr</p> <p> sur impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne</p>	<p>cantine, eau, périscolaire...</p> <p>Au Service de Gestion Comptable d'Is-sur-Tille</p> <p>☎ 03 80 95 72 05</p> <p> par mél sgc.is-sur-tille@dgfip.finances.gouv.fr</p>

Service des impôts des particuliers de Dijon

sip.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

☎ **03 80 28 65 00**

impots.gouv.fr

un site de la direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces (au maximum 300€), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :

